60 - 01
Greffe du Tribunal de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 240495
DU 05 MARS 2004
R.C.S. Beauvais
N° Réf. 2001B405

Flexico

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.100.000 euros

Siège social : 1, route de Méru - HENONVILLE (OISE)

440.296.689 R.C.S. BEAUVAIS

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2003

L'an deux mille trois, et le treize mai à 16 heures, les associés de la société Flexico, société à responsabilité limitée au capital de 2.100.000 euros, se sont réunis au siège sur convocation qui leur a été adressée par la Gérante.
Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée.

Madame Isabelle MOULIN, Gérante, préside l'assemblée et constate que celle-ci peut valablement délibérer.
Monsieur Daniel SCHWEIGER est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Madame la Présidente dispose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- le rapport de la Gérante ;
- le texte des résolutions proposées ;
- la copie de la lettre de convocation ;
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ;
- les rapports des commissaires aux comptes.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de l'assemblée à savoir :
- Rapport de gestion sur l'exercice clos au 31 décembre 2002,
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mandat pour le même exercice,
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 2002,
- Affectation des résultats dudit exercice,
- Examen et approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'Article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- Quitus à la gérance,
- Modification de la raison sociale du commissaire aux comptes titulaire,
- Questions diverses.

Après lecture du rapport de la Gérante, , les résolutions suivantes sont ensuite mises aux voix :

Première résolution

L'assemblée générale ayant pris connaissance du rapport de gestion de la Gérante sur l'exercice 2002, du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de son mandat de vérification et de contrôle qui lui a été confié, approuve dans toutes leurs parties ces rapports et les opérations qui y sont mentionnées.
Elle approuve, en outre, le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable établis au 31 décembre 2002, et qui font ressortir pour cet exercice, un résultat bénéficiaire de 88 152 €.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Résultat à distribuer	88 152
- Dotation à la réserve légale	- 4 408
- Distribution d'un dividende	- 79 800
- Solde à reporter à nouveau	3 944

Il est proposé de mettre en distribution un dividende unitaire de 0,38 €, soit pour 210 000 parts un dividende total de 79 800 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance, du rapport de la Gérante et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approuve ces rapports et ratifie les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif à Madame Isabelle MOULIN, Gérante, de sa gestion de l'exercice 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte des modifications juridiques intervenues chez COOPERS & LYBRAND AUDIT, commissaire aux comptes, et dont la dénomination sociale est désormais PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée des présentes écritures pour effectuer toute démarche ou formalité nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et la Gérante.

certifié co-forme à l'original.

Flexico®

1, route de Méru- B.P. 70.429 - Hénonville
60544 Méru Cedex